Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** Bureau de la gestion des dotations et des compétences Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS SP 07 Suivi par : Bertrand DROGUET Tél : 01 49 55 43 28	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2008-2110** **Date: 11 septembre 2008**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Madame et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1

Objet : Reclassement des personnels enseignants en CDI

Annexe : le cycle de réorientation professionnelle

Mots-clés : reclassement, enseignants, CDI

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, et de la pêche Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Unions nationales fédératives d'établissements privés

Un dispositif de reclassement sur deux années au sein d'un centre de documentation et d'information (CDI) des agents enseignants est mis en place à compter de la rentrée scolaire 2009 avec la collaboration de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) et de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFA). Il vise à encadrer formellement cette modalité de réorientation professionnelle par l'accompagnement des agents dans l'acquisition des compétences nécessaires et par leur validation en fin de cycle.

1/ CADRE GENERAL DE LA DEMARCHE

Régulièrement, des enseignants postulent dans le cadre du mouvement annuel sur des postes de professeur chargé de documentation et d'information hors option de formation, dans la majorité des cas en faisant valoir des difficultés dans le face-à-face élèves de plusieurs ordres (difficultés professionnelles, personnelles, de santé, …).

Cette démarche constitue de fait une voie d'évolution professionnelle et doit être appréciée comme telle. En effet, la place d'un centre de documentation et d'information dans un EPL est essentielle et la qualité des personnels qui arment le centre est déterminante quant au dynamisme du CDI.En conséquence, afin d'assurer aux enseignants candidats une prise de fonction réussie et de préserver la qualité des centres de documentation et d'information, une démarche commune associant la DGER, l'IEA, l'ENFA et les représentants des personnels a entériné les principes suivants :

. si le CDI est potentiellement une voie de reclassement, elle n'est pas l'unique voie : elle ne sera pas privilégiée en toutes circonstances,
. afin de ne pas remettre en cause le métier de professeur CDI et la filière, le nombre de places ouvertes dans le cadre du reclassement ne se fera pas au détriment des places offertes par voie de concours,
. l'enseignant postulant est pris en charge pour une année de formation et de stage in situ sanctionnée par une inspection,
. le succès de cette réorientation requiert très nettement outre formation individualisée, l'implication de l'agent et un soutien immédiatement accessible (tuteur).

2/ LES PUBLICS ELIGIBLES

Sont susceptibles de pouvoir déposer leur candidature les enseignants volontaires et motivés en difficultés professionnelles dans le face-à-face élèves et/ou pour raisons de santé (en fonction du degré de difficultés rencontrées), en poste dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA).
Il pourra également être étudié le cas d'enseignants souhaitant changer d'orientation professionnelle par choix (volonté de changement, inflexion du parcours professionnel...)

Leur acte de candidature doit être déposé une année à l'avance dans le cadre de la rédaction d'une demande de principe (DDP) - dûment accompagnée d'une lettre de motivation -, afin de pouvoir être pris en charge pour l'année de formation et de stage in situ validée par un jury de qualification professionnelle s'appuyant sur une inspection.

3/ LE CYCLE DE REORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le cycle de réorientation professionnelle (cf. annexe 1) mis en place se déroule sur deux années consécutives.

3.1- La première année est mise à profit pour cerner le profil et les capacités de l'enseignant postulant

Elle vise :
. à s'assurer de sa motivation,
. à élaborer (une semaine en juin), avec l'ENFA et l'appui de l'IEA, le plan individuel de formation de l'enseignant, élaboré par les formateurs en techniques documentaires sur la base du référentiel métier et à lui dispenser les connaissances clé du métier de professeur documentaliste en vue de la prise de poste à la rentrée scolaire prochaine, à savoir :

- les principales notions (type, nature et fonction de l'information, typologie et fonctions du document, les langages documentaires, l'organisation et le management des systèmes d'information, les usages et les usagers de centres de documentation, les processus de médiation …),
- la gestion d'un service documentaire (établissement et suivi d'un budget, la signalétique, la gestion d'équipe, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information…)
- les techniques documentaires (catalogage, gestion des périodiques, signalétique, indexation…),
- le travail en réseau (dépouillement partagé de périodiques, règles d'écriture, langages documentaires),

- la pédagogie documentaire (pédagogie et didactique de l'information documentation, progression, séquences et séances, évaluation…),
- l'animation en centre de documentation (lecture, presse, coopération internationale, partenariats…).

3.2- La deuxième année est une année de formation en vue d'obtenir la double compétence

L'enseignant est mis en situation au sein d'un CDI sous la direction d'un titulaire confirmé qui peut aussi être le tuteur dont la désignation est proposée par l'IEA. Il suit en outre le plan de formation individualisé, mis au point par l'ENFA, compris entre 4 et 9 semaines en fonction des acquis et des besoins repérés en juin au regard du référentiel métier.

Le rôle du tuteur est d'accompagner et de conseiller le candidat, soit en présentiel soit à distance. Il est un professionnel expert et de proximité, soit un professeur documentaliste sur le même établissement soit un professeur documentaliste sur un établissement à proximité immédiate (en cas de nécessité), en charge d'assurer un suivi régulier de l'enseignant en formation. Sa mission sera précisée personnellement à la fois par l'ENFA et l'IEA dans la but de fixer les objectifs et les modalités de formation et de suivis en complémentarité avec les formateurs (mise en place d'un outil de validation et de suivis d'acquisition de compétences à distance : portfolio).
L'ENFA pourra organiser des visites des candidats sur leur établissement en fonction des besoins ou en cas de difficultés repérées.
Ce rôle de tuteur fera l'objet du versement d'une heure supplémentaire année (HSA).

4/- FRAIS DE DEPLACEMENTS (FORMATION A L'ENFA)

Ils seront pris en charge par l'ENFA de Toulouse.
Dans la mesure du possible, l'hébergement et la restauration seront assurés sur le site d'accueil (EPLEFPA) de la session interrégionale.

5/- INTERLOCUTEURS

Jean-Marie CHASSAGNE responsable de la formation initiale et continuée des enseignants
tél : 05.61.75.34.60 - e-mail : jean-marie.chassagne@educagri.fr
Cécile GARDIES formatrice en documentation
tél : 05.61.75.34270 - e-mail : cecile.gardies@educagri.fr
ENFA Toulouse 2 route de Narbonne BP 22687 – 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Sylvie PERGET, inspectrice pédagogique de documentation et technologies de l'informatique et du multimédia
Inspection de l'enseignement agricole, 1ter avenue de Lowendal, 75 700 PARIS SP 07
e-mail : sylvie.perget@educagri.fr

Bertrand DROGUET, chef de bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC)
DGER, Service de l'enseignement technique, Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences , 1ter avenue de Lowendal, 75 700 PARIS SP 07
tél : 01.49.55.43.28
e-mail : bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de l'enseignement ,
et de la recherche

Jean-Louis BUER

ANNEXE 1 :
LE CYCLE DE REORIENTATION PROFESSIONNELLE

1- Première année : : identification des enseignants pris en charge et préparation de leur année de formation sur un poste d'accueil

Etapes	Echéances	En vue de la RS 2009	Action à conduire
Acte de candidature de l'enseignant	Septembre N	Septembre 2008	Rédaction d'une demande de principe (DDP) accompagnée d'une lettre de motivation
Entretien de positionnement	Octobre/ novembre N	Octobre/ novembre 2008	Convocation du postulant pour un entretien : évaluation de sa situation, de ses capacités à réussir et formulation d'un avis par un inspecteur de l'EA accompagné d'un formateur de l'ENFA
Validation de la candidature	Fin novembre N	Fin novembre 2008	Entérinement de la candidature en CAP d'avancement (automne)
Vœux	Décembre N	Décembre 2008	Rédaction de vœux en application de la note de service sur le mouvement pour l'affectation définitive sur un poste de CDI comme titulaire (RS N+2)
Affectation à la rentrée scolaire N+1 et pré-affectation à la RS N+2	Mars N+1	Mars 2009	. Affectation sur un poste d'accueil pour son année probatoire en CAP de mobilité (printemps) en fonction du recensement des places jugées propices à un accueil in situ. . Pré-affectation (si possible) sur un poste de titulaire pour la rentrée scolaire N+ 2 sous réserve de reconnaissance de la double compétence NB. Le poste initial est conservé dans l'attente de la validation de la compétence de chargé de CDI.
	Juin N+1	Juin 2009	Elaboration d'un plan individuel de formation (1 semaine à l'ENFA)

2- Deuxième année : formation et stage in situ, sanctionnée par une inspection et un jury de qualification

Etapes	Echéances	En vue de la RS 2009	Action à conduire
Prise de fonction sur le poste d'accueil	Septembre N+1	Septembre 2009	- Arrivée sur le poste avec suivi de la formation sur 9 semaines - Rédaction d'une demande de principe (DDP)pour postuler sur un poste de titulaire (en l'absence d'affectation l'année précédente)
Vœux sur la rentrée scolaire 2010	*Décembre N+1*	*Décembre 2009*	*Rédaction de vœux en application de la note de service sur le mouvement (en l'absence d'affectation par anticipation l'année précédente)*
Pré-affectation à la rentrée scolaire N+2	Mars N+2	Mars 2010	Affectation sur le poste de titulaire sous réserve de reconnaissance de double compétence
Inspection	Mars / Avril N+2	Mars / Avril 2010	Inspection conduite par l'IEA
Jury	Mai N+2	Mai 2010	Passage en jury au moment des épreuves de qualification professionnelle pour statuer sur la reconnaissance d'une compétence en matière de CDI
Affectation N+2	Mai N+2	Mai 2010	Confirmation de l'affectation à la RS +2